

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° I-CF1485

présenté par

M. de Courson, M. Jean-Louis Bricout, M. Castellani, M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier,
M. Taupiac et Mme Youssouffa

ARTICLE 21

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La fiscalité applicable à une personne ne saurait être appréciée au regard de ses condamnations pénales.